

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de la délégation accordée par le Conseil Municipal dans sa séance du 7 avril 2008, le Maire rend compte de la liste des décisions.

I - SPORT - ENFANCE - VIE ASSOCIATIVE - JEUNESSE

1. Rémunération des directeurs et animateurs des centres de vacances - Revalorisation

La ville de Gagny propose des séjours aux enfants de la première année de maternelle jusqu'à 17 ans, durant les périodes des vacances scolaires.

Il s'agit de séjours au Centre de Vacances de Saint-Hilaire-de-Riez, en Vendée, de séjours découverte de l'environnement (4/6 ans), multi activités en bord de mer (13/15 ans), semi itinérant à l'étranger (16/17 ans), sports d'hiver (4/6 ans, 13/15 ans, 16/17 ans).

Pour tous ces accueils le recrutement de personnel diplômé est nécessaire pour assurer l'encadrement des enfants. La professionnalisation de ces emplois nécessite une revalorisation des salaires afférents prenant en compte les missions liées aux postes occupés.

Le Conseil Municipal décide de revaloriser la rémunération (en Euros brut par jour) du personnel d'encadrement des centres de vacances de la manière suivante :

Poste occupé	Rémunération
DIRECTEUR	50 €
DIRECTEUR ADJOINT	44 €
SURVEILLANT DE BAIGNADE OU ASSISTANT SANITAIRE	41 €
ANIMATEUR DIPLÔME	38 €
ANIMATEUR STAGIAIRE	36 €
ANIMATEUR NON DIPLÔME	36 €

Rapporteur : M. ROY

Intervenant : M. TEULET

Vote : adopté à l'unanimité

2. Frais d'inscription séjours été 2010 – Remboursement

Un enfant inscrit pour un séjour d'été (du 2 au 17 août 2010) devait obligatoirement détenir un brevet de natation de 50 mètres afin de participer aux activités proposées.

Faute de pouvoir présenter ce document, l'enfant ne s'est pas présenté le jour du départ.

Il serait souhaitable de procéder au remboursement total de la participation de la famille.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de 500 €.

Rapporteur : Mlle SEROBAC

Intervenant : M. TEULET

Vote : adopté à l'unanimité

3. Signature d'une convention d'objectifs et de financement prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis – Autorisation

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis (CNAF) faisant évoluer la formalisation des relations avec les partenaires Ville dans les domaines de l'aide au fonctionnement et à l'investissement.

Afin de répondre à ces objectifs, la CAF propose la signature d'une nouvelle convention en lieu et place de la convention précédente n° 243-83 et 050-76 et avenants s'y rapportant.

Cette convention est conclue pour une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014.

La convention a pour objet d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service en contribuant au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

La convention a pour objet de déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers, de décrire les programmes des actions prévues, et de fixer les engagements réciproques entre les cosignataires. Sont concernés par la convention : les accueils périscolaires (restauration scolaire, accueils du matin et du soir), les accueils extrascolaires (mercredis et vacances scolaires), les séjours de vacances.

La Ville s'engage à apporter, annuellement, les éléments permettant l'évaluation de son action tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

La convention est consultable en Mairie à la Direction Générale des Services.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » avec la CAF pour les opérations susvisées, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Rapporteur : Mlle SEROBAC

Intervenants : M. TEULET, Mme F. SCHNEIDER

Vote : adopté à l'unanimité

II - FINANCES - BUDGET - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - FORMATION - EMPLOI

1. Compte Administratif – Exercice 2010 – Ville, Assainissement et CLIC - Vote

Le Compte Administratif est un document budgétaire de constat et d'arrêt des comptes de la commune, il respecte les principes généraux de l'instruction comptable : rattachement des charges et produits à l'exercice, constitution de provisions et obligations d'amortissements.

La balance générale ci-après fait apparaître en section d'investissement un besoin de financement de 8 676 263,71 € alimenté par la section de fonctionnement pour le même montant.

Le résultat net de clôture 2010 présente un excédent de 1 134 502,02 €.

SECTION INVESTISSEMENT	31/12/2010	DEPENSES	RECETTES
REPORT 2009		6 716 157,68 €	
DEPENSES INVESTISSEMENT 2010		13 960 466,75 €	
RECETTES INVESTISSEMENT 2010			14 578 337,38 €
TOTAL		20 676 624,43 €	14 578 337,38 €
BESOIN DE FINANCEMENT (hors restes à réaliser)	6 098 287,05 €		
RESTE ENGAGE DEPENSES		9 795 070,11 €	
A REPORTER RESTE A RECEVOIR			7 217 093,45 €
TOTAL		30 471 694,54 €	21 795 430,83 €
BESOIN DE FINANCEMENT	8 676 263,71 €		
SECTION FONCTIONNEMENT	31/12/2010	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES 2010, RATTACHEMENTS		40 887 028,49 €	
RECETTES 2010 ET RATTACHEMENTS			50 697 794,22 €
TOTAL		40 887 028,49 €	50 697 794,22 €
RESULTAT BRUT 2010 (y compris mvts d'ordre)	9 810 765,73 €		
AUTOFINANCEMENT 2010	8 676 263,71 €		
RESULTAT 2010	1 134 502,02 €		
EXCEDENT 2009 REPORTE	0,00 €		
RESULTAT 2010 DEFINITIF	1 134 502,02 €		

Les principales données financières ont été communiquées lors du débat d'orientation budgétaire à l'aide de tableaux et graphiques. Cependant sont repris ci-après les postes significatifs des deux sections budgétaires :

Section de fonctionnement

Les dépenses de personnel constituent la charge la plus importante de la section de fonctionnement avec un montant de 21 721 381,31 € soit 54,64 % des dépenses réelles.

Les principales autres dépenses réalisées sont réparties dans divers chapitres par exemple :

- les services généraux avec l'administration générale de la commune, l'information, la communication, l'aide aux associations locales, la gestion des cimetières et les relations publiques pour 3.436.663,48 €
- la petite enfance, les écoles, la famille pour.....2.974.316,16 €
- la culture, le sport et la jeunesse, l'intervention sociale pour.....4.535.151,45 €
- l'environnement, l'aménagement urbain, le cadre de vie pour.....5.749.160,27 €

Section d'investissement

D'autres interventions pour ces mêmes secteurs ont été réalisées en section d'investissement, elles sont répertoriées sous les mêmes rubriques :

- administration générale, pour..... 907.284,02 €
- petite enfance, écoles et famille, la nouvelle structure petite enfance pour 2.891.354,05 €
- culture, sports et jeunesse pour..... 3.038.241,50 €
- environnement, cadre de vie pour..... 3.286.384,90 €

Les restes à réaliser sont constatés pour 9 795 070,11 € en dépenses et 7 217 093,45 € en recettes. Le report de dépenses est supérieur de 2 577 976,66 €. Ces reports sont intégrés au budget primitif 2011.

Dette

La commune n'a pas emprunté en 2010.

L'amortissement du capital s'est élevé à 3 208 693,31 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION INVESTISSEMENT	31/12/2010	DEPENSES	RECETTES
DEFICIT REPORTE		2 633 341,72 €	
DEPENSES INVESTISSEMENT 2010		1 940 942,91 €	
RECETTES INVESTISSEMENT 2010			3 880 181,55 €
TOTAL		4 574 284,63 €	3 880 181,55 €
BESOIN DE FINANCEMENT (hors restes à réaliser)	694 103,08 €		
RESTE ENGAGE DEPENSES		606 966,73 €	
A REPORTER RESTE A RECEVOIR EMPRUNT			0,00 €
A REPORTER RESTE A RECEVOIR RECETTES			0,00 €
TOTAL		5 181 251,36 €	3 880 181,55 €
BESOIN DE FINANCEMENT	1 301 069,81 €		
SECTION EXPLOITATION	31/12/2010	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES 2010 ET RATTACHEMENTS		457 818,00 €	
RECETTES 2010 ET RATTACHEMENTS			243 023,87 €
TOTAL		457 818,00 €	243 023,87 €
RESULTAT BRUT 2010 (y compris mvts d'ordre)	- 214 794,13 €		
AUTOFINANCEMENT 2010	-1 301 069,81 €		
RESULTAT 2010	-1 515 863,94 €		
EXCEDENT 2009 REPORTE	236 170,76 €		
RESULTAT 2010 DEFINITIF	- 1 279 693,18 €		

Les dépenses d'investissement du budget annexe de l'assainissement concernent les travaux d'amélioration des réseaux pour un montant de 1 620 522,51 € (RAR inclus) et le remboursement du capital de la dette soit 62.098,13 €.

Les recettes d'investissement proviennent des subventions (998.365 €), d'avances remboursables (154.345 €), du FCTVA 2009 (416.413 €) et d'un transfert de droit à déduction de TVA (800 000 €).

Les recettes de la section d'exploitation s'élèvent à 243.023,87 € et proviennent plus particulièrement des redevances d'assainissement collectif pour 165.944,51 €.

Les dépenses de la section d'exploitation s'élèvent à 457.818,00 € et concernent les intérêts des emprunts (1.202,85 €), la rétribution du fermier (206.334,25 €), les travaux d'entretien (1.222,60 €) et les amortissements (249.058,30 €).

Le déficit de clôture de la section d'exploitation pour l'exercice 2010 est de 214.794,13 €.

BUDGET ANNEXE DU CLIC

SECTION INVESTISSEMENT	31/12/2010	DEPENSES	RECETTES
EXCEDENT D'EXECUTION REPORTE			6 759,40 €
DEPENSES INVESTISSEMENT 2010		0,00 €	
RECETTES INVESTISSEMENT 2010			1 410,00 €
Sous total		0,00 €	8 169,40 €
EXCEDENT	8 169,40 €		
SECTION FONCTIONNEMENT	31/12/2010	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES 2010		126 358,51 €	
RECETTES 2010			160 811,83 €
TOTAL		126 358,51 €	160 811,83 €
RESULTAT BRUT 2010	34 453,32 €		
AUTOFINANCEMENT 2010	0 €		
RESULTAT 2010	34 453,32 €		
EXCEDENT 2009 REPORTE	9 019,58 €		
RESULTAT 2010 DEFINITIF	43 472,90 €		

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement.

En section de fonctionnement, les dépenses sont constituées par les charges de personnel du service et les recettes proviennent de la ville (57.860 € de subvention), du département (92.106,83 € répartis entre subvention et rémunération sur les évaluations des personnes dépendantes) et de la CNAV (8 743,00 €).

Rapporteur : Mme L. SCHNEIDER

Intervenants : M. TEULET, M. ANGHELIDI

M. le Maire quitte la séance et donne la présidence à M. Patrice ROY, 1^{er} adjoint, qui invite l'Assemblée à se prononcer sur le compte administratif Ville et les comptes administratifs annexes.

Vote : adopté à la majorité

2. Compte de gestion – Exercice 2010 – Budget Ville et budgets annexes de l'assainissement et du CLIC – Approbation

Le Maire reprend la présidence.

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte du Compte de gestion de l'exercice 2010 présenté par le Comptable du Trésor, Receveur Municipal.

Les écritures correspondent à celles figurant dans le compte administratif de la commune.

Rapporteur : Mme L. SCHNEIDER

Intervenant : M. TEULET

3. Budgets Ville, Assainissement et CLIC – Exercice 2011 – Affectation des résultats du compte administratif 2010 – Vote

En application des dispositions comptables relatives aux instructions M 14 ou M49, le Conseil Municipal est tenu d'affecter le résultat du Compte Administratif de l'exercice 2010.

Budget Ville :

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2010 comme suit :
- au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 9 810 765,73 €

Budget Assainissement :

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2010 comme suit :
- au compte 002 « Report sole d'excédent antérieur » : 21 376,63 €

Budget CLIC :

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement 2010 au compte 002 « Report d'excédent antérieur » pour un montant de 43 472,90 €.

Rapporteur : Mme L. SCHNEIDER

Intervenants : MM. TEULET, ANGHELIDI

Vote : adopté à la majorité

4. Budget Primitif Exercice 2011 – Vote

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 7 avril 2011, le Conseil Municipal décide d'arrêter le budget primitif 2011 de façon équilibrée en dépenses et en recettes :

- Budget Primitif de Ville 2011 au montant global de 89 288 732.14 € à savoir :
34 486 902,16 € pour la section d'investissement,
54 801 829,98 € pour la section de fonctionnement.
- Budget annexe de l'assainissement au montant global de 3 989 014.63 € à savoir :
3 269 171,00 € pour la section d'investissement,
719 843,63 € pour la section d'exploitation.
- Budget annexe du CLIC au montant global de 191 208.31 € à savoir :
15 435,41 € pour la section d'investissement,
175 772,90 € pour la section de fonctionnement.

Rapporteur : Mme L. SCHNEIDER

Intervenants : MM. TEULET, ANGHELIDI, TOUALA

Vote : adopté à la majorité

5. Fiscalité directe locale 2011 - Taux d'imposition - Fixation

Le projet de budget primitif 2011 ne prévoit pas de hausse de la fiscalité directe locale. S'il n'y avait pas une nouvelle donne fiscale instaurée par la Loi de Finances pour 2011, cela se traduirait par le maintien des taux 2010 des taxes directes locales, soit :

Taxe d'habitation	19,52 %
Taxe foncier bâti	20,37 %
Taxe foncier non bâti	34,59 %
CFE	21,02 %

Désormais la part du département, de la région, la part des frais de gestion de la fiscalité directe locale de l'Etat, sont intégrées dans les taux communaux ce qui entraîne un vote du taux global arrêté comme suit par les services fiscaux, ceux de la commune étant inchangés :

Taxe d'habitation	28,57 %
Taxe sur foncier bâti	20,37 %
Taxe sur foncier non bâti	36,27 %
Cotisation foncière des entreprises	32,31 %

Le Conseil Municipal décide de voter les taux indiqués ci-dessus qui produiront une recette de 25 6000 752 € sur laquelle 4 497 392 € seront reversés au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR).

Rapporteur : Mme L. SCHNEIDER

Intervenants : MM. TEULET, ANGHELIDI

Vote : adopté à la majorité

6. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Fixation du taux

Le service public local de collecte et d'élimination des déchets est un service obligatoire pour les communes, entièrement financé par le produit de la taxe dite « d'enlèvement des ordures ménagères ».

Comme chaque année, le Conseil Municipal est donc invité à fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal décide de reconduire, pour l'année 2011, le taux de **8,51 %** pour un produit attendu de **3 768 899 €**.

Rapporteur : Mme L. SCHNEIDER

Intervenants : MM. TEULET, ANGHELIDI

Vote : adopté à la majorité

7. Budget Ville – Exercice 2011- Décision modificative – Adoption

Il y a lieu de procéder à des modifications de crédits telles que figurant sur le tableau ci-après afin de mettre en adéquation les dépenses de restes à réaliser 2010 du budget principal de la ville avec la norme M14.

En effet les reports de crédits d'investissement de l'année précédente étaient, habituellement, tous repris au compte 23, alors que certains doivent être imputés au compte 21.

Le budget étant maintenant arrêté, il convient de réajuster ces reports afin de faciliter la tâche du comptable public. La mise en place du système dématérialisé de transmission « Hélios » étant plus contraignant que les procédés antérieurs, et ne permettent plus certaines écritures.

Le Conseil Municipal adopte ces opérations relatives au budget ville.

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	FONCTION	NATURE	OPERATION	DESIGNATION	MONTANT
21	024	2184		MOBILIER	5 996,27 €
21	024	2188		AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- 5 996,27 €
21	313	2184		MOBILIER	940,17 €
21	313	2188		AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- 940,17 €
21	812	2152		INSTALLATIONS DE VOIRIE	4 834,47 €
21	812	2188		AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- 4 834,47 €
21	821	21578		AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	965,71 €
21	821	2152		INSTALLATIONS DE VOIRIE	3 806,82 €
21	821	2188		AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- 4 772,53 €
21	824	2152		INSTALLATIONS DE VOIRIE	2 656,08 €
21	824	2188		AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- 2 656,08 €
21	421	21318		AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	11 149,89 €
23	421	2313		CONSTRUCTIONS	- 11 149,89 €
21	64	2188		AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 175,24 €
23	64	2313		CONSTRUCTIONS	- 4 175,24 €
21	822	2151		RESEAUX DE VOIRIE	397 637,80 €
23	822	2313		CONSTRUCTIONS	- 397 637,80 €
21	020	21311		HÔTEL DE VILLE	91 650,48 €
21	020	21318		AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	34 534,07 €
21	020	2135		AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	249 650,80 €
21	020	21538		AUTRES RESEAUX	722,95 €
21	020	2158		AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	681,47 €
23	020	2315		INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	- 377 239,77 €
21	025	21318		AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	30 810,24 €
21	025	2135		AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	1 960,19 €
23	025	2315		INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	- 32 770,43 €
21	026	2116		CIMETIERES	50 040,65 €
21	026	21316		EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	27 780,00 €
23	026	2315		INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	- 77 820,65 €
21	211	2135		AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	1 595,36 €
23	211	2315		INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	- 1 595,36 €
21	212	2135		AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	9 358,70 €

21	212	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE	790,56 €
23	212	2315	TECHNIQUES	- 10 149,26 €
21	311	2135	AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	2 538,59 €
23	311	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	- 2 538,59 €
21	313	21318	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	185 940,13 €
21	313	2135	AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	1 975,84 €
21	313	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 989,70 €
23	313	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	- 189 905,67 €
21	321	2135	AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	119 188,90 €
23	321	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	- 119 188,90 €
21	411	2135	AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	87 056,24 €
21	411	21568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE / DEFENSE CIVILE	1 113,12 €
21	411	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 002,25 €
23	411	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	- 89 171,61 €
21	412	21318	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	19 619,93 €
21	412	2135	AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	36 667,70 €
23	412	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	- 56 287,63 €
21	413	2135	AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	113 764,02 €
23	413	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	- 113 764,02 €
21	414	2135	AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	1 036,86 €
21	414	21318	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	80 000,00 €
23	414	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	- 81 036,86 €
21	423	21318	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	31 331,37 €
21	423	2135	AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	2 870,00 €
23	423	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	- 34 201,37 €
21	511	2135	AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	42 296,32 €
23	511	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	- 42 296,32 €
21	61	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	285,65 €
23	61	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	- 285,65 €

21	64	2135	AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	7 104,36 €
21	64	21568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE / DEFENSE CIVILE	1 000,57 €
23	64	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	- 8 104,93 €
21	812	21318	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	5 700,00 €
21	812	2135	AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	4 273,86 €
23	812	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	- 9 973,86 €
21	814	21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	305 489,18 €
21	814	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	18 015,23 €
23	814	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	- 323 504,41 €
21	822	21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	153 445,19 €
21	822	21538	AUTRES RESEAUX	34 332,46 €
21	822	2151	RESEAUX DE VOIRIE	1 873 657,71 €
21	822	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	2 990,00 €
21	822	21531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	4 477,71 €
23	822	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	- 2 068 903,07 €
21	823	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	250 000,00 €
21	823	2151	RESEAUX DE VOIRIE	2 212,60 €
23	823	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	- 252 212,60 €
21	824	21318	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	410 000,00 €
23	824	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	- 410 000,00 €
21	91	2135	AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	12 690,29 €
21	91	21318	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	17 706,78 €
23	91	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	- 30 397,07 €
TOTAL GENERAL				- 0,00 €

Rapporteur : Mme L. SCHNEIDER

Intervenants : MM. TEULET, ANGHELIDI

Vote : adopté à l'unanimité

8. Harmonisation des grilles de quotients familiaux et revalorisation de la tarification – restauration, accueils de loisirs, accueils de loisirs pré et post scolaires, études et transports scolaires – Année 2011-2012 – Tarifs – Fixation

Le Conseil Municipal autorise le Maire à harmoniser les grilles de quotients familiaux pour les activités suivantes : restauration scolaire, accueils de loisirs, accueils de loisirs pré et post scolaires.

Pour certains services, notamment les centres de loisirs, les accueils périscolaires (matin et soir) les études, la création d'une tranche « basse » est proposé à un prix inférieur.

Depuis le gel des tarifs en 2008, l'inflation s'est élevée à 4,40 %, cependant l'augmentation des tarifs des services ci-dessus énoncés est proposée à seulement 1,60 % qui correspond à l'indice attendu en 2011.

Restauration :

Quotients					Tarifs
I	moins de	134 €			0,52 €
2	de	134 €	à	197,99 €	0,94 €
3	de	198 €	à	302,99 €	2,01 €
4	de	303 €	à	352,99 €	2,95 €
5	de	353 €	à	408,99 €	2,98 €
6	de	409 €	à	459,99 €	3,10 €
7	de	460 €	à	488,99 €	3,16 €
8	de	489 €	à	528,99 €	3,53 €
9	de	529 €	à	579,99 €	3,57 €
10	de	580 €	à	649,99 €	3,93 €
11	à partir de	650 €			3,97 €

Enfant hors commune	5,00 €
P.A.I	15 € par trimestre

Accueil de loisirs :

Quotients					Tarifs
1	moins de	134 €			1,14€
2	de	134 €	à	197,99 €	1,55 €
3	de	198 €	à	302,99 €	2,68 €
4	de	303 €	à	352,99 €	3,74€
5	de	353 €	à	408,99 €	3,77€
6	de	409 €	à	459,99 €	4,42€
7	de	460 €	à	488,99 €	4,46 €
8	de	489 €	à	528,99 €	5,04€
9	de	529 €	à	579,99 €	5,11€
10	de	580 €	à	649,99 €	5,48€
11	à partir de	650 €			5,54€

Enfant hors commune	6 €
---------------------	-----

ALSH Matin :

Quotients					Tarifs
1	moins de	134 €			0,41€
2	de	134 €	à	197,99 €	0,56€
3	de	198 €	à	302,99 €	0,94€
4	de	303 €	à	352,99 €	1,33€
5	de	353 €	à	408,99 €	1,34€
6	de	409 €	à	459,99 €	1,55€
7	de	460 €	à	488,99 €	1,56€
8	de	489 €	à	528,99 €	1,74€
9	de	529 €	à	579,99 €	1,76€
10	de	580 €	à	649,99 €	1,84€
11	à partir de	650 €			1,86€

Enfant hors commune	2 €
---------------------	-----

ALSH soir :

Quotients				Tarifs
1	moins de	134 €		0,76€
2	de	134 €	à 197,99 €	1,05€
3	de	198 €	à 302,99 €	1,79€
4	de	303 €	à 352,99 €	2,50€
5	de	353 €	à 408,99 €	2,52€
6	de	409 €	à 459,99 €	2,94€
7	de	460 €	à 488,99 €	2,98€
8	de	489 €	à 528,99 €	3,35€
9	de	529 €	à 579,99 €	3,42€
10	de	580 €	à 649,99 €	3,66€
11	à partir de	650 €		3,79€

Enfant hors commune	4 €
---------------------	-----

ALSH Soir après étude :

Quotients				Tarifs
1	moins de	134 €		0,41€
2	de	134 €	à 197,99 €	0,56€
3	de	198 €	à 302,99 €	0,94€
4	de	303 €	à 352,99 €	1,33€
5	de	353 €	à 408,99 €	1,34€
6	de	409 €	à 459,99 €	1,55€
7	de	460 €	à 488,99 €	1,56€
8	de	489 €	à 528,99 €	1,74€
9	de	529 €	à 579,99 €	1,76€
10	de	580 €	à 649,99 €	1,84€
11	à partir de	650 €		1,86 €

Enfant hors commune	2 €
---------------------	-----

Tarifs mensuels étude dirigée :

1er élève	27,84 €
2ème élève de la même famille fréquentant l'étude	25,15 €
3ème élève de la même famille fréquentant l'étude	22,96 €

Tarifs transports :

1 ^{er} élève transporté	20,08€
2 ^{ème} élève transporté	15,24 €
3 ^{ème} élève transporté	9,82 €
<i>Prix de la carte de transport</i>	1,22 €
<i>Duplicata de la carte</i>	1,81 €

Rapporteur : M. KITTAVINY

Intervenants : MM. TEULET, ANGHELIDI, TOUALA

Vote : adopté à la majorité

9. Demande de garantie d'emprunt de la société immobilière 3F – Vote

Dans le cadre de la réalisation d'une opération de réhabilitation de 83 logements de son ensemble immobilier sis 1 à 11 allée de la Dhuis à Gagny, la société IMMOBILIERE 3F demande à la Commune d'accorder la garantie pour le remboursement de deux emprunts qu'elle va contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le prix de revient prévisionnel de cette opération s'élève à 2.705.634€ TTC.

Pour financer cette opération, la société IMMOBILIERE 3F envisage de souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt d'un montant de 1.137.000€ avec les caractéristiques suivantes :

- **Type de prêt** : Prêt « Réhabilitation »
- **Montant du prêt** : 1.137.000€
- **Périodicité des échéances** : annuelle
- **Durée de l'amortissement** : 20 ans
- **Index** : Livret A (Taux du Livret A en vigueur à la date du contrat de prêt + 60 pdb)
- **Taux d'intérêt actuariel** : 2.60%
- **Taux annuel de progressivité** : 0%
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : Double révisabilité limitée

Et un prêt d'un montant de 1.079.000€ avec les caractéristiques suivantes :

- **Type de prêt** : « Eco-prêt »
- **Montant du prêt** : 1.079.000€
- **Périodicité des échéances** : annuelles
- **Durée de l'amortissement** : 15 ans
- **Taux d'intérêt actuariel** : 1.90% (fixe)
- **Taux de progressivité** : 0%

Le montant total de ces prêts s'élève à 2.216.000€.

En contrepartie de cette garantie et selon la convention passée avec la société « Immobilière 3F », un contingent de 20% des logements est réservé à la Commune.

Le Conseil Municipal décide :

- d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre de cet emprunt ;
- d'approuver les caractéristiques du prêt ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Rapporteur : M. KITTAVINY

Intervenant : M. TEULET

Vote : adopté à l'unanimité

10.Loyer d'un local mis à disposition de la société DEBITEX – Fixation

Les techniques de l'information et de la communication se répandent de plus en plus largement dans la société française et leur usage se multiplie à un rythme très soutenu.

Les départements de la Seine Saint-Denis et du Val d'Oise ont décidé, avec l'appui de la Région Île de France et de l'Établissement Public d'Aménagement Plaine de France, **d'équiper d'une infrastructure en fibre optique**, 27 communes du nord et de l'est parisien dont la commune de GAGNY. Il s'agit d'un réseau très haut débit permettant de favoriser l'accès aux services « triple play » : Téléphone, Télévision et Internet.

La conduite de ce projet a été confiée à l'établissement public de coopération interdépartementale (EPCI) **DEBITEX**.

Afin d'éviter des investissements redondants et de limiter la gêne résultant des travaux, le contrat de délégation de service public prévoit que le délégataire privilégie l'utilisation des infrastructures existantes notamment celles appartenant aux Villes, et qu'il convienne avec leurs détenteurs des modalités de leur utilisation.

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités d'utilisation d'un local qui hébergera un ensemble d'équipements de hautes technologies nommé « NCEUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE » dit NRO.

Ce NRO permettra le raccordement au réseau optique de 30.000 prises et sera un véritable « carrefour » de communications électroniques, dont Gagny bénéficiera prioritairement.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à fixer le loyer du local mis à la disposition de la société DEBITEX pour la mise en place du NRO pour un montant d'un euro symbolique.

Rapporteur : M. PANNARD

Intervenants : M. TEULET, Mme F. SCHNEIDER

Vote : adopté à l'unanimité

III - POLITIQUE DE LA VILLE - VIE DES QUARTIERS - JEUNESSE

1. Attribution de subventions – CUCS

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé le 25 mai 2007, piloté par la commune de Gagny prévoit, chaque année, la validation d'un plan d'actions, cofinancé par l'Etat et par la commune.

Dans le cadre de la première session de la programmation 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, dix-huit actions ont été inscrites. Pour quatre d'entre elles, il est proposé une participation de la ville :

- « Portraits de Familles » de la Confédération Syndicale des Familles ;
- « Ateliers de paroles pour les collégiens : développement des compétences sociales des adolescents » du Foyer Socio-éducatif du collège Théodore Monod
- « Point d'écoute pour les jeunes et leurs familles » du Foyer Socio-éducatif du collège Théodore Monod ;
- « Il ne pleut pas sur Gagny » de Reurty Reccord.

La première action vise à mettre en forme sur un support artistique, les échanges d'adultes participant au groupe de parole « mon ado au quotidien ». Ils identifieront plusieurs problématiques autour de l'adolescence (conflits, sorties, relations amoureuses, négociations, ordinateurs...etc.) et créeront différentes histoires qu'ils relateront à l'aide d'un graphiste / artiste peintre dans une bande dessinée.

La deuxième action a pour objectif de proposer une prévention de l'exclusion des élèves en difficulté sur le plan de l'adaptation à la vie de classe et aux règles de l'établissement scolaire. L'atelier animé par une assistance sociale et deux psychologues, se déroule sur cinq semaines consécutives pour six à douze collégiens. Cet espace d'échange permettra aux adolescents, d'une part, d'exprimer leurs doutes voire leurs mal-être, d'autre part, d'acquérir les savoir-faire, les savoir-être, les outils nécessaires pour pouvoir s'adapter à la vie d'un groupe et à l'institution scolaire.

La troisième action vise à proposer un soutien psychologique aux élèves du collège Théodore Monod en demande d'écoute et / ou en grande souffrance personnelle. Ainsi, une psychologue assurera une permanence de deux heures tous les samedis, hors vacances scolaires, au centre socioculturel Jacques Prévert ainsi que des entretiens familiaux une fois par mois avec une thérapeute familiale.

La quatrième action a pour objectif de rassembler autour d'un projet artistique, des jeunes gabiniens âgés de 15 à 25 ans. Ils réaliseront un court métrage (projeté lors du marché du film au Festival de Cannes 2011) et une compilation musicale regroupant différents styles musicaux.

Les conditions de financement sont les suivantes :

Intitulé de l'action	Coût de l'action	Montant de l'ACSE	Montant proposé de la participation de la ville	Complément
Portraits de Familles	7200 €	2000 €	600 €	4600 €
Ateliers de paroles pour les collégiens	4000 €	3000 €	1000 €	/
Point d'écoute pour les jeunes et leurs familles	4600 €	3000 €	1600 €	/
Il ne pleut pas sur Gagny	67 516 €	10 000 €	8000 €	49 516 €

Le Conseil Municipal décide d'octroyer dans le cadre de ce cofinancement :

- une subvention de 600 € à la Confédération Syndicale des Familles ;
- une subvention de 2600 € au Foyer Socio-éducatif du collège Théodore Monod ;
- une subvention de 8000 € à Reurty Reccord.

Rapporteur : M. CRANOLY

Intervenants : MM. TEULET, ANGHELIDI

Vote : adopté à l'unanimité

.....

QUESTIONS DIVERSES

Liste de questions des membres du Conseil Municipal (non soumises à vote) :

- Le centre d'apport volontaire (Mme F. SCHNEIDER)